

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 05/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON.

Date de la convocation : 30/03/22

Date d'affichage : 30/03/2022

Nbre de conseillers en exercice : 9

Nbre de présents : 7

Ouverture de la séance :

7 présents et 2 pouvoirs : 9 votants

Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON – LEMOINE – BESNARD - GAUTIER
Messieurs SERAY – BOURGOGNE - DURET

Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS-CARON
Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Monsieur BOURGOGNE

Nomination du secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

OBJET : Affectation de résultats 2021

Le Conseil d'Administration du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif 2021 adopté le 19 Avril 2021,

VU les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

VU le compte administratif 2021 adopté le 7 avril 2022,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 6 917.58 €,

Considérant que le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à 46 690.89 €,

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats de l'exercice 2021 dans le cadre du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 6 917.58 € en recette de la section de fonctionnement au compte 002 du Budget 2022.

Article 2 : **DECIDE** d'affecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021, soit 46 690.89 € en recette au compte 001 du budget 2022.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le

Publiée ou notifiée, le

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait certifié conforme au registre

Houdan, le 11 Avril 2022

LA Vice-Présidente du CCAS,

La Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON

Christine DEBLOIS-CARON